



**DU 22 FÉVRIER AU 2 MARS
2026**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**UNE COURSE ÉCOTOURISTIQUE À LA DÉCOUVERTE D'UN PAYS ET DE PAYSAGES MAGNIFIQUES À
L'ARENCONTRE D'UNE POPULATION ET DE SES CULTURES RICHES ET DIVERSIFIÉES**

ARTICLE 1. DOMAINE D'APPLICATION

L'agence événementielle Exaequo Communication exploitante et éditrice du site www.exaequovoyages.com, au capital social de 7 050€ et de forme juridique SAS, a pour objet l'organisation, la promotion et la commercialisation d'événements sportifs en France et à l'Étranger.

Son siège social est au 85, rue de l'avenir – 14790 Verson.

Son numéro de TVA intracommunautaire est le FR 18501038467.

Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjour sous le numéro IM014180001.

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) régissent sans restriction la commercialisation des inscriptions au trail Kimbia Kenya et sont accessibles depuis le site www.exaequovoyages.com.

Elles sont conclues entre la société Exaequo Communication et toute personne physique ou morale, dénommée ci-après « le Participant ».

Toute commande effectuée sur le site www.exaequovoyages.com implique obligatoirement l'acceptation sans réserve par le Participant des présentes conditions générales de ventes.

Les CGV précisent les conditions d'inscriptions, de paiement, et d'annulation pour les inscriptions au trail écotouristique Kimbia Kenya commandées par le Participant qui agit en qualité d'acheteur non professionnel sur le site www.exaequovoyages.com.

Ces CGV s'appliquent pour l'édition 2026 de Kimbia Kenya qui aura lieu du 22 Février au 2 mars 2026.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées en cochant la case « j'accepte les Conditions générales de Ventes » avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée njuko (ci-après njuko), accessibles à l'adresse <https://www.njuko.net/cgu/1>.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de njuko et les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ces derniers.

Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures.

ARTICLE 2. CONTENUS DES INSCRIPTIONS

Un nombre maximum de participants est fixé chaque année. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente. Les inscriptions seront clôturées au plus tard le 30 novembre précédent l'événement dans la limite des places disponibles.

Un tarif unique est fixé à **2 950 euros** par concurrent. La TVA est non applicable selon le Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-SECT-60-20120912).

Des frais de dossier s'ajoutent au prix de vente à hauteur de 1.5% soit 44.25€.

Un supplément de **390€** par concurrent est applicable pour les personnes souhaitant dormir en cottage durant tout le séjour (20 places maximum).

Plus aucune inscription ne sera possible après le 30 novembre 2025.

L'inscription comprend :

- Le vol A/R Paris-Nairobi direct
- Les navettes quotidiennes en bus pour acheminer les participants aux lodges, aux points de départs et assurer les retours au campement ainsi que pour les excursions touristiques groupées et organisées
- L'hôtellerie en 3* en chambre twin ou double pour la première nuitée à Nairobi ou l'hébergement en camping (sept nuitées pendant l'épreuve) en tente de 2 places (matelas inclus) ou en cottage si vous choisissez l'option
- La restauration pour tout le séjour, à l'exception des boissons (y compris l'eau) pendant les repas
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) pour les épreuves
- L'assistance médicale pendant la course et le séjour
- Un dossard
- La médaille pour tous les concurrents
- Un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement pour tous les concurrents
- Le reversement de 50€ par participant au programme solidaire
- L'encadrement technique (staff principal de 20 personnes environ) pour l'organisation de la course, des activités touristiques et du programme solidaire

L'inscription ne comprend pas les coûts liés à l'obtention du VISA.

L'inscription ne comprend pas certaines activités touristiques optionnelles :

- Le safari au parc Nakuru (environ 80€ – en option) ;
- Un trekking dans le parc national du Mont Longonot (environ 35€ – en option) ;
- Une journée en immersion avec une tribu massai (en option – activité payante 25€ repas compris).

Le tarif d'inscription est le même pour les personnes accompagnatrices, qui bénéficieront de la quasi intégralité des prestations listées ci-dessus. Les personnes accompagnatrices sont autorisées à marcher sur le parcours des 10 km.

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet.

Inscription en 1 ou 2 deux fois par paiement en ligne sécurisé :

- **1er virement / acompte** de 841.85 euros, comprenant 41.85 euros de frais de dossier, encaissé au moment de l'inscription ;

- **2ème virement / solde** à payer **avant le 15 décembre 2025** suite au mail envoyé par l'organisation. Les deux paiements devront obligatoirement se faire sur la plateforme Njuko.

Les membres d'un groupe constitué d'au moins 5 personnes bénéficieront d'une remise de 5% sur le montant de leur séjour.

En outre tout participant ayant déjà voyagé avec Exaequo Voyages sur au moins une de nos autres destinations bénéficie également d'une remise de 5% (hors frais de paiement en ligne) et de 5% supplémentaire au cas de parrainage d'un nouveau participant. Cette remise n'est pas cumulable avec la remise groupe.

ARTICLE 3. MOYENS D'INSCRIPTIONS

Il est possible de s'inscrire de manière individuelle au trail écotouristique Kimbia Kenya. L'inscription à cette course sur 5 étapes se déroulant au Kenya se fait exclusivement au moyen du formulaire d'inscription officiel en ligne disponible sur Internet via la plateforme NJUKO.

Afin que le Participant connaisse plus en détail la course et le voyage, Exaequo Communication met à sa disposition sur le site www.exaequovoyages.com les caractéristiques des inscriptions proposées à la vente.

L'inscription à Kimbia Kenya est placée sous la responsabilité du Participant. Les photographies et graphismes présentées sur www.exaequovoyages.com sont uniquement dans le but d'illustrer les produits. Ils ne sont pas contractuels.

Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée pour ces courses.

L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement du premier acompte des droits d'inscription.

De son côté, le Participant qui s'inscrit doit obligatoirement effectuer les étapes suivantes :

- Remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou donner son identification Participant s'il s'est préalablement inscrit ;
- Valider son inscription après l'avoir vérifiée ;
- Effectuer le paiement de l'acompte dans les conditions prévues ;
- Confirmer son inscription et ce premier règlement ;
- Envoyer les documents administratifs demandés.

Dans un second temps, l'organisation enverra un mail pour le règlement du solde, le règlement devra être fait au plus tard le 15 décembre 2025.

La confirmation de la commande vaudra pour signature et acceptation des opérations effectuées.

Les documents administratifs devront obligatoirement être transmis **au plus tard le 15 décembre 2025 par mail et en une seule fois** à l'adresse : contact@exaequovoyages.com, à savoir :

- La photocopie du passeport en cours de validité (Durée de validité de 6 mois à l'expiration du visa d'entrée) ;
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable, etc.) ;
- Un certificat médical datant de moins d'un an avant la date de l'épreuve au plus tard (facultatif si Marcheur ou Accompagnateur) de non-contre-indication à la pratique sportive **en compétition (mention obligatoire)** ; ou licence sportive « compétition »
- L'attestation de l'assurance rapatriement ;

En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant.

ARTICLE 4. RECAPITULATIF D'INSCRIPTION ET JUSTIFICATIF DE PAIEMENT

Un récapitulatif d'inscription et un justificatif de paiement sera envoyé à chaque nouvelle inscription, faisant preuve d'inscription.

ARTICLE 5. ANNULATIONS

Les annulations de réservation et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée à :

Exaequo Communication
4 rue du bel air
14790 Verson

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100€ sont retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 06/11/2025 ;
- 10% de la totalité des droits sont retenus en cas de désistement entre le 07/11/2025 et le 06/12/2025 ;
- 30% de la totalité des droits sont retenus en cas de désistement entre 07/12/2025 et le 05/01/2026 ;
- Passée la date du 05/01/2026 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Ces frais correspondent aux acomptes engagés par Exaequo Communication pour la préparation de l'événement.

EXAEQUO COMMUNICATION recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de force majeure **par Exaequo Communication** le montant de l'inscription sera intégralement remboursé.

ARTICLE 6. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Participant sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à usage interne d'Exaequo Communication pour l'organisation de Kimbia Kenya.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant et d'opposition en contactant l'organisation par mail à contact@exaequovoyages.com.

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du Participant. Toutes les informations personnelles que le site www.exaequovoyages.com reçoit sont celles que le Participant lui a communiquées, lors de son interaction avec le site www.exaequovoyages.com.

Ce traitement automatisé permet à l'organisation de lutter contre la fraude à la carte bancaire. Le site www.exaequovoyages.com est amené à demander des documents supplémentaires au Participant. Dans l'hypothèse où le Participant refuserait de communiquer ces documents ou renseignements, Exaequo Communication annulera son inscription sans remboursement de l'acompte d'inscription.

La survenance d'un impayé au motif d'une autorisation frauduleuse d'une carte bancaire et les déclarations irrégulières ou mensongères du Participant entraîneront l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement géré par le site www.exaequovoyages.com.

ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site www.exaequovoyages.com exploité par la boutique en ligne d'Exaequo Communication sont et restent la propriété intellectuelle exclusive d'Exaequo Communication.

Les participants ont néanmoins la possibilité de s'anonymiser via la plateforme njuko. S'il a activé cette fonctionnalité, le participant verra ses données personnelles automatiquement effacées quinze (15) jours après l'évènement.

En aucun cas, le Participant ou tout autre personne n'est autorisé à reproduire, rediffuser, exploiter ou utiliser à aucun que ce soit, même partiellement, des éléments du site www.exaequovoyages.com.

Les dénominations sociales et signes distinctifs de produits sur le site www.exaequovoyages.com sont protégés au titre du droit des marques. Toute reproduction ou représentation de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite.

ARTICLE 8. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français. La version française des conditions générales de vente prévaudra.

En cas de litige, le Participant s'adressera en premier lieu et en priorité à la société Exaequo Communication pour obtenir une solution amiable.

ARTICLE 9. CONTACT

EXAEQUO COMMUNICATION

4 rue du bel air
14790 Verson

Renseignements & Inscriptions

www.exaequovoyages.com
contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone unique : 02 31 53 94 17